

étendus) et à un comité qui a pour mission de décider des armes types qui devront être reconnues comme telles par tous les pays membres. La décision d'adopter l'équipement des États-Unis a permis au Canada de mettre à la disposition de l'Europe, aussi rapidement qu'il peut le remplacer, un équipement de type britannique dont il n'a plus besoin.

Le gouvernement canadien a limité les exportations d'un certain nombre de matériaux essentiels afin de conserver des approvisionnements. En septembre 1950, la portée des restrictions a été étendue de façon à assurer une collaboration plus étroite avec les États-Unis en ce qui concerne la réglementation du volume et de la destination des matériaux essentiels sans en entraver le libre mouvement entre les deux pays. Le nombre de produits réglementés avait grossi de 91 à 186 à la fin de septembre et celui des pays visés, de 64 à 70.

On se fera une idée des répercussions des achats de défense sur la production civile d'après le classement des contrats adjugés en 1950:—

	\$		\$
Avions.....	287,000,000	Tissus et vêtements.....	24,000,000
Armements, munitions et véhicules militaires.....	116,000,000	Équipement industriel, appareils scientifiques, médicaux et de vérification et divers.....	35,000,000
Construction de navires.....	74,000,000	Construction de défense.....	35,000,000
Matériel général.....	41,000,000		
Équipement électronique et de communication.....	37,000,000		

Les dépenses de défense n'ont pas augmenté aussi rapidement que le nombre de contrats adjugés. Certains de ces derniers sont exécutés en vitesse, mais d'autres prennent un an ou plus. Il s'ensuit que l'année 1951 sera déjà avancée lorsque la répercussion physique des commandes de défense se fera pleinement sentir. A certains points de vue cette répercussion a déjà été, et dans une large mesure, présente. Par exemple, les marchés mondiaux de denrées telles que le caoutchouc, l'étain, la laine et le coton reflètent probablement la demande prévue aussi bien que la demande actuelle. Les dépenses de défense en 1950 représentent environ 5 p. 100 du produit national brut du Canada. La proportion aura atteint 8 ou 9 p. 100 en 1951 et sera peut être plus élevée encore au cours des derniers mois de l'année.

Si, bien avant dans l'année 1951, on a pu passer des commandes de défense sans trop augmenter les installations industrielles, on a vu bientôt qu'une expansion s'imposerait dans plusieurs domaines. On peut s'attendre que les investissements nécessaires seront, pour la plupart, financés privément. Afin de susciter des décisions favorables dans des cas qui autrement demeureraient douteux, le décret du Conseil C.P. 816 a été adopté le 13 février 1951; il assure une dépréciation rapide des investissements de défense et connexes grâce à laquelle les installations nécessaires auront une valeur de temps de paix grandement réduite. Dans l'intervalle, des développements considérables se produisent dans les domaines de l'acier, du cuivre, du plomb, du nickel et du tungstène et l'on projette d'acroître sensiblement la puissance de production des alumineries. L'oléoduc qui va d'Edmonton à Superior a été parachévé en 1950 et des embranchements vers Winnipeg et Moose-Jaw le seront en 1951. La construction d'un oléoduc de secours entre Portland et Montréal est déjà bien avancée et sera probablement terminée aussi en 1951. Les investissements demeurent considérables dans les champs de pétrole de l'Ouest de même que dans les installations d'emmagasinage et de raffinage et l'on projette la construction de pipe-lines, pour les dérivés du pétrole de Sarnia et de Montréal à Toronto. La *Polymer Corporation*, société d'État, augmente sa capacité de production de caoutchouc synthétique; l'*Eldorado Mining and Refining Corporation* agrandit ses